

Maud Petit, députée de la 4^{ème} circonscription du Val-de-Marne
Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation
Secrétaire de la Délégation Outre-Mer
Co-Présidente du Groupe d'Études Droits de l'enfant et protection de la jeunesse

Mercredi 21 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maud Petit dépose une proposition de loi visant à interdire les violences éducatives ordinaires

Une proposition de loi visant à interdire les violences éducatives ordinaires est déposée ce jour aux services de l'Assemblée nationale par Maud Petit, députée de la 4^{ème} circonscription du Val-de-Marne.

Cette proposition est également à l'initiative de François-Michel Lambert, député de la 10^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône, qui porte ce sujet depuis la précédente mandature. En 2016, il a fait adopter un amendement à la loi Égalité et Citoyenneté : C'est uniquement pour une raison de forme, et non de fond, que le texte a été retoqué par le Conseil Constitutionnel.

Maud Petit et François-Michel Lambert jugent donc essentiel de légiférer une nouvelle fois sur le sujet, afin que les enfants soient protégés contre toute forme de violence éducative, que la France soit en conformité avec les recommandations internationales (ONU, Conseil de l'Europe) qui prohibent les châtiments corporels, et qu'une prise de conscience de la part de l'opinion publique se réalise.

A ce jour, 29 parlementaires ont signé cette proposition de loi, en voici la liste :

Maud Petit, François-Michel Lambert, Josy Poueyto, Grégory Besson-Moreau, Erwan Balanant, Elodie Jacquier-Laforge, M'jid El Guerrab, Emilie Guérel, Nadia Essayan, Sarah El Haïry, Jean-Louis Touraine, Michel Fanget, Mohamed Laqhila, Patrick Vignal, Stéphanie Kerbarh, Bruno-Nestor Azerot, Jean-François Cesarini, Marie-Pierre Rixain, Aude Luquet, Patricia Gallerneau, Nicole Dubre-Chirat, Elsa Faucillon, Sophie Mette, Justine Benin, Jean-Philippe Ardouin, Hervé Pellois, Bastien Lachaud, Brigitte Bourguignon, Sophie Auconie

De nombreuses personnalités et associations (tels que Edwige Antier, Stop VEO et la Fondation pour l'Enfance) soutiennent d'ores et déjà cette démarche.